

## COMMUNIQUE DE PRESSE

PARIS, LE 23 SEPTEMBRE 2013

# UFF et Aviva lancent **ACTIO RENDEMENT 2013** en partenariat avec Société Générale

Dans un contexte de taux historiquement faibles et afin de répondre aux attentes des investisseurs à la recherche de solutions innovantes, l'UFF a développé **ACTIO RENDEMENT 2013** en partenariat avec Société Générale.

« L'UFF continue avec Actio Rendement 2013 à faire évoluer son offre financière en architecture ouverte et sélective. Cette nouvelle solution d'investissement, développée avec un nouveau partenaire, illustre la poursuite de notre stratégie de développement de produits de contexte. », souligne José Fernandez, directeur de l'offre financière de l'UFF.

### **Cette solution d'investissement inédite sera commercialisée par UFF et AVIVA**

**ACTIO RENDEMENT 2013** s'adresse à une clientèle de particuliers, investisseurs patrimoniaux, cherchant un rendement potentiellement significatif et disposés, en contrepartie, à accepter un risque de perte en capital<sup>(1)</sup> à l'échéance en cas de baisse de l'indice sous-jacent supérieure à 50%. Ils doivent aussi être prêts à immobiliser leur placement sur une durée qui peut varier de 1 à 8 ans.

"Avec le succès de nos offres Aviva Zénith Sécurité commercialisées au 1<sup>er</sup> semestre 2013, nous avons souhaité proposer le support Actio Rendement 2013 développé par UFF, afin d'offrir à nos clients une nouvelle solution de placement innovante pour des profils d'investisseurs ayant une certaine appétence au risque et désireux de profiter d'opportunités de performance offertes par le niveau des taux particulièrement bas." complète Christian Martin, directeur épargne et prévoyance chez Aviva France.

## **ACTIO RENDEMENT 2013 - EN BREF**

*L'investisseur est exposé aux marchés actions européens par le biais d'une indexation à l'évolution positive ou négative de l'indice de référence des valeurs européennes, l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>. Le remboursement d'Actio Rendement 2013 est conditionné à l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant). En cas de forte baisse de l'indice à l'échéance du titre au-delà de 50% à la date de constatation finale, le 10 janvier 2022, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice. En contrepartie d'une protection en cas de baisse de l'indice jusqu'à 50%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions.*

D'une durée maximale de 8 ans, **ACTIO RENDEMENT 2013** est un produit financier présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, qui propose aux investisseurs :

- Une perte en capital si l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> a enregistré, à l'échéance, une baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial.
- Une indexation partielle à la hausse potentielle des marchés actions de la zone Euro : si l'indice a enregistré, par rapport à son niveau initial, une performance positive ou nulle à l'une des dates de constatation annuelle ou à l'échéance, l'investisseur bénéficie, en plus d'un gain de 6% par année écoulée, de 20% de la performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>. Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à 7, si, à la date de constatation annuelle, la performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est positive ou nulle par rapport à son niveau initial.

PERIODE DE COMMERCIALISATION : **DU 7 OCTOBRE 2013 AU 3 JANVIER 2014.**

ELIGIBILITE : **COMPTES TITRES, CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION.**

*(1) En outre, l'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant.*

*(2) Hors frais et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (SG Issuer) et de son Garant (Société Générale). Toute sortie anticipée se fera à un niveau dépendant notamment de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner une perte en capital non mesurable a priori.*

*Pour un titre donné, les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'Actio Rendement 2013, soit 1 000 euros. Pour ce titre, les montants remboursés et les taux de rendement annuel affichés dans ce document sont bruts. Ils s'entendent donc toujours hors frais (en cas d'investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : frais de souscription, de versement ou d'arbitrage, frais de gestion et éventuellement frais liés au titre de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Le remboursement est conditionné par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant.*

*En cas d'investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est rappelé que l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur.*

Les titres ACTIO RENDEMENT 2013 (les « Titres ») sont des Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Ils sont émis par SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale). Ces Titres sont éligibles aux Comptes titres et peuvent être choisis comme support en unités de Compte des contrats d'assurance vie et de capitalisation distribués par UFF et Aviva. Le présent document ne constitue pas un conseil en investissement. Société Générale ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit des décisions prises sur la base d'une information contenue dans ce document. Ce document ne constitue de la part de Société Générale, ni une offre, ni la sollicitation d'une offre en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Les supports d'information sont composés : du prospectus du titre et de la brochure commerciale. Le prospectus relatif à ce titre en date du 27 août 2013, approuvé par la CSSF sous le n° de visa C-14540, est conforme à la Directive 2003/71/EC Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Le prospectus, ainsi que le résumé du prospectus en français sont disponibles sur le site « [prospectus.socgen.com](http://prospectus.socgen.com) », sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)) et/ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse suivante : Société Générale Corporate & Investment Banking – 17 cours Valmy – 92987 Paris La Défense Cedex, sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du titre avant tout investissement dans ce titre. En raison de sa nature, le produit peut notamment comprendre des risques de fluctuations de cours importantes, des risques de marché, des risques de crédit et des risques de liquidité. L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

## **ACTIO RENDEMENT 2013 - EN DETAIL**

### **Comment est calculé le montant remboursé lors d'un remboursement automatique anticipé ?**

De l'année 1 à 7, à chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, si la performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> depuis la date de constatation initiale (le 17 janvier 2014) est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup>, à la date de remboursement anticipé<sup>(1)</sup> :

**Le capital initial**  
+  
**Un gain de 6% par année écoulée depuis la date de constatation initiale**  
+  
**20% de la performance de l'indice depuis la date de constatation initiale**

### **Comment est calculé le montant du remboursement à l'échéance?**

A la date de constatation finale, le 10 janvier 2022, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> depuis la date de constatation initiale (le 17 janvier 2014).

**Cas favorable** : Si la performance est positive ou nulle, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup>, le 17 janvier 2022 :

**Le capital initial**  
+  
**Un gain de 6% par année écoulée depuis la date de constatation initiale**  
+  
**20% de la performance de l'indice depuis la date de constatation initiale**

**Cas médian** : Si la performance est négative mais supérieure ou égale à - 50%, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup>, le 17 janvier 2022 :

**Le capital initial**

**Cas défavorable** : Sinon, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup>, le 17 janvier 2022 :

**La valeur finale<sup>(3)</sup> de l'indice**  
  
**Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice**

(1) Veuillez vous référer aux Caractéristiques du Titre à la fin du Communiqué de Presse pour le détail des dates.

(2) Hors frais et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (SG Issuer) et de son Garant (Société Générale). Toute sortie anticipée se fera à un niveau dépendant notamment de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner une perte en capital non mesurable a priori.

(3) La valeur finale de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

## **AVANTAGES ET INCONVENIENTS**

### **AVANTAGES**

- À l'échéance, le 17 janvier 2022, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> enregistre une performance positive ou nulle par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 6% par année écoulée.
- A cela s'ajoute l'opportunité de bénéficier d'une participation de 20% à la performance positive de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, si l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> enregistre une performance positive ou nulle par rapport à son niveau initial, à la date de constatation finale du 10 janvier 2022.
- À l'échéance, le 17 janvier 2022, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le capital n'est exposé à un risque de perte que si l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> a baissé de plus de 50% par rapport à son niveau initial.
- De l'année 1 à 7, si, à l'une des dates de constatation annuelle, la performance de l'indice est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit alors son capital initial majoré d'un gain de 6% par année écoulée plus 20% de la performance de l'indice par rapport à son niveau initial. Ceci peut être considéré comme un avantage en cas de progression de l'indice au-delà du rendement offert par le titre.

### **INCONVENIENTS**

- Le titre présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance en dehors des dates de remboursement définies ci-après alors que les conditions de déclenchement du remboursement ne sont pas réunies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du titre est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- Les avantages du titre ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 3 janvier 2014, et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur est exposé à un risque de crédit (voir détails dans le paragraphe « Principaux facteurs de risque » ci-dessous).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> du fait d'une indexation partielle à la hausse de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>.
- Le rendement d'Actio Rendement 2013 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -50%.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>.
- Dans un contexte de marché fortement baissier (cours de clôture de l'indice toujours inférieur à son niveau initial aux dates de constatation annuelle ou inférieur à 50% de son niveau initial à l'échéance), aucun gain ne sera versé.

## **PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE**

- Risque de crédit : En acquérant ce titre, l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement) pouvant entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- Risque de marché : Le titre peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution des prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire même rendre le titre totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

### À propos de l'UFF

Créée en 1968, l'Union Financière de France est une banque conseil en gestion de patrimoine, qui offre des produits et services adaptés aux clients particuliers et aux entreprises. Sa gamme de produits, construite en architecture ouverte, comprend l'immobilier, les valeurs mobilières et l'assurance vie, ainsi qu'un large éventail de produits destinés aux entreprises et à leurs dirigeants (plan d'épargne retraite, plan d'épargne salariale, gestion de liquidités à moyen terme, etc.). L'Union Financière de France dispose d'un réseau dense présent partout en France et est composée de 1 150 salariés, dont plus de 850 dédiés au conseil. L'UFF compte 140 000 clients, dont 120 000 particuliers et 20 000 entreprises.

L'Union Financière de France est cotée sur Euronext Paris Compartiment B

Code Euroclear 3454

Code ISIN FR0000034548

### À propos d'Aviva

Avec plus de 180 ans d'expérience en France, Aviva filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, offre une gamme complète de produits à 3 millions de clients, particuliers, artisans commerçants, professions libérales et petites et moyennes entreprises. La compagnie se distingue par un modèle solide et rentable de multidistribution (agents généraux, courtiers, conseillers vie, conseillers en gestion de patrimoine UFF). Aviva France compte également des partenaires tels que l'AFER, première association d'épargnants de France, le Groupe Crédit du Nord. Aviva emploie directement plus de 4 700 collaborateurs. Plus d'infos sur : [presse.aviva.fr](http://presse.aviva.fr) et sur Twitter : @AvivaFrance

### À propos de Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable avec l'ambition d'être la banque relationnelle, référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes. Acteur de l'économie réelle depuis 150 ans, Société Générale emploie plus de 154 000 collaborateurs, présents dans 76 pays, et accompagne au quotidien 32 millions de clients dans le monde entier en offrant une large palette de conseils et solutions financières sur mesure aux particuliers, entreprises et investisseurs institutionnels, qui s'appuie sur trois pôles métiers complémentaires :

- La banque de détail en France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama qui offrent des gammes complètes de services financiers avec une offre multicanal à la pointe de l'innovation digitale.
- La banque de détail à l'international, services financiers et assurances avec des réseaux présents dans les zones géographiques en développement et des métiers spécialisés leaders dans leurs marchés.
- La banque de financement et d'investissement, banque privée, gestion d'actifs et métier titres avec leurs expertises reconnues, positions internationales clés et solutions intégrées.

Société Générale figure dans les indices de développement durable FSTE4Good et ASPI.

Au 12 septembre 2013, la notation long terme de Société Générale est A2 chez Moody's, A chez Fitch et A chez Standard & Poor's (notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment).

Pour toutes informations complémentaires, veuillez prendre contact avec :

#### **UFF**

Hélène Sada-Sulim  
Directrice de la communication

Tél : 01 40 69 64 77

#### **GOLIN HARRIS**

Coralie Ménard  
Relations Presse

Tél : 01 40 41 56 09

#### **AVIVA**

Thibault de Saint Simon  
Responsable des Relations Extérieures

Tél : 01 76 62 67 88

## **ACTIO RENDEMENT 2013 - CARACTERISTIQUES DU TITRE**

<b>Nature juridique</b>	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
<b>Émetteur</b>	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale)
<b>Garant</b>	Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A. Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.). Bien que la formule de remboursement du titre soit garantie par Société Générale, le titre présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
<b>Devise</b>	Euro
<b>Code ISIN</b>	FR0011529064
<b>Code EUSIPA</b>	1260 – Express Certificates
<b>Cotation</b>	Bourse du Luxembourg
<b>Éligibilité</b>	Comptes titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation
<b>Période de commercialisation</b>	Du 7 octobre 2013 au 3 janvier 2014
<b>Prix d'émission</b>	99,98% de la Valeur Nominale. Entre le 7 octobre 2013 et le 17 janvier 2014, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 0,08% pour atteindre 100% (soit 1 000 euros) au 17 janvier 2014.
<b>Valeur nominale</b>	1 000 euros
<b>Montant minimum de souscription</b>	1 000 euros. Si le cadre d'investissement du titre est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
<b>Date d'émission</b>	7 octobre 2013
<b>Date d'échéance</b>	17 janvier 2022
<b>Date de constatation initiale</b>	17 janvier 2014
<b>Dates de constatation annuelle</b>	12 janvier 2015 ; 11 janvier 2016 ; 10 janvier 2017 ; 10 janvier 2018 ; 10 janvier 2019 ; 10 janvier 2020 ; 11 janvier 2021 ; 10 janvier 2022
<b>Dates de remboursement anticipé</b>	19 janvier 2015 ; 18 janvier 2016 ; 17 janvier 2017 ; 17 janvier 2018 ; 17 janvier 2019 ; 17 janvier 2020 ; 18 janvier 2021
<b>Sous-jacent</b>	Indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis)
<b>Commission de distribution</b>	Société Générale paiera aux distributeurs une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres), égale à 1,5% TTC maximum du montant des Titres effectivement placés.
<b>Commission de rachat / souscription</b>	Néant / Néant
<b>Liquidité</b>	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du titre avec une fourchette achat/vente de 1%.
<b>Règlement / Livraison</b>	Euroclear France